



COMMUNIQUE DE PRESSE

À partir du 27 juin 2023 : Distribution des badges d'accès aux déchèteries

Suite aux travaux qui ont démarré début janvier, le Pays des Abers et le Pays d'Iroise vont mettre en fonctionnement des barrières d'accès dans les déchèteries. Ce dispositif effectif à partir de début septembre 2023 nécessite un badge d'accès qui sera adressé aux usagers à partir de fin juin.

Un service optimisé et des déchets mieux triés

Pour rappel, la mise en œuvre des barrières d'accès à la rentrée de septembre sur les deux territoires a pour objectifs de sécuriser les sites et d'améliorer le service rendu.

Les barrières d'accès permettront de:

- **Réguler le flux d'usagers** afin de permettre aux agents d'accueil d'être plus disponibles pour mieux orienter les usagers
- **Mieux connaître les pratiques des usagers** et adapter le service.
- **Uniformiser les pratiques** sur l'ensemble du territoire.
- **Réserver l'accès aux déchèteries aux seuls détenteurs de badges d'accès** afin de limiter les dépôts en dehors de tout cadre de redevance ou de contrat professionnel

Distribution des badges d'accès par courrier pour tous

A compter du 27 juin, les cartes d'accès seront adressées par courrier aux usagers des deux collectivités. La distribution se déroulera sur 3 semaines. Les professionnels qui sont déjà enregistrés ou ont une convention signée avec les collectivités recevront également leur carte par courrier.

Contact presse :

C'ComVous – Florence Clisson fclisson@ccomvous.com – 06 15 91 17 32



Les professionnels également concernés

L'accès aux professionnels reste le même sur chaque collectivité : un enregistrement ou une convention préalable est nécessaire et une facturation sera appliquée à chaque passage, selon les matériaux apportés et en fonction de la grille tarifaire du territoire concerné. Les professionnels utilisateurs des déchèteries des deux territoires auront donc deux cartes d'accès. A chaque passage, les gardiens seront informés de l'arrivée d'un professionnel. Ils réaliseront le contrôle visuel et établiront le bon de facturation avant d'ouvrir la barrière.

Utilisation du badge début septembre

Début septembre, les barrières d'accès, déjà installées, seront conjointement abaissées sur le Pays d'Iroise et le Pays des Abers. Une période dite de "tolérance" jusqu'au 31 décembre permettra de faire les démarches pour les personnes qui n'auraient pas reçu leur carte. Les formulaires de demande seront disponibles en ligne, après la distribution par courrier pour éviter toute demande en doublon.

Une spécificité au Pays d'Iroise

Les usagers possédant un smartphone pourront obtenir gratuitement une carte dématérialisée "E-badge" via l'application web dédiée. Elle permettra également à tous les utilisateurs de consulter leurs données, nombres de passages, et aux professionnels de consulter leurs factures par exemple.

INFORMATIONS PRATIQUES USAGERS

- Une foire aux questions est disponible sur les sites Internet:
 - www.paysdesabers.bzh
 - www.pays-iroise.bzh
- Pour les usagers qui n'auraient pas reçu leur badge, le formulaire de demande de badge ne sera accessible qu'à partir du 15 juillet, une fois que tous les badges seront distribués
- Pour les professionnels, leur accès fera l'objet d'un enregistrement ou une convention avec chaque collectivité. Ils peuvent prendre contact dès à présent avec leur collectivité.

Contact presse :

C'ComVous – Florence Clisson fclisson@ccomvous.com – 06 15 91 17 32